



Mutuelle obligatoire

Par Arwa22

Bonjour,

Je suis salarié depuis 3 ans en CDI et j'adhère donc à la mutuelle obligatoire de mon entreprise depuis le premier jour de mon contrat.

Cependant, mon compagnon vient de commencer un nouvel emploi et a donc lui-même sa propre mutuelle qui est une mutuelle familiale sur laquelle je suis affilié en tant que ayant droit.

Mes questions sont les suivantes:

Ai-je le droit de résilier la mutuelle souscrite par mon entreprise ? Si oui, quel texte officiel puis-je soumettre à mon employeur ?

Merci d'avance pour votre aide.

Bonne soirée

Par yapasdequoi

Bonjour,

Uniquement le mariage ou PACS vous permettent de résilier la mutuelle pour adhérer à celle du conjoint.

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20740>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20740
[/url]